

Département des Pyrénées orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Didier MALE ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

Mme Carole COLMENERO ayant donné procuration à Mme Marie DARNER

Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGILLERE.

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022/01/06: Rapport de la commission d'accessibilité

Vu la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui impose aux communes de plus de 5 000 habitants la création d'une Commission Communale Pour l'Accessibilité (C.C.P.A.) et prévoit l'établissement d'un rapport annuel ;

Vu la loi 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) pour les personnes handicapées et qui élargit la composition de la Commission Communale Pour l'Accessibilité ;

CONSIDERANT que la Commission Communale pour l'Accessibilité s'est réunie en assemblée générale le lundi 18 janvier 2022 ;

CONSIDERANT le rapport annuel présenté.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 10 mars 2022

Le Maire,


Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE... 21 MARS 2022